

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

DELIBERATION n°2016/61

L'An deux mille seize et le jeudi 22 septembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 15 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, GOMEZ, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ, et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU et MOULAT.

Présent suppléant : M. CAILLEAUX

M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE

Secrétaire de séance : M. MOUNAUT

OBJET : TOURISME – MARCHÉ PUBLIC – FOURNITURE ET POSE DE JEUX POUR ENFANTS SUR L'AIRE DE JEUX DE L'ESPACE NATUREL DU LAC DE CASTET – AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Le marché de fourniture et pose de jeux pour enfants a été confié, suite à un appel d'offres, à la SARL Kaso, d'Andernos-les-Bains. Ce marché comprenait une tranche ferme et une tranche conditionnelle dont le détail se présente ainsi :

- Tranche ferme : 30 500 euros HT
- Tranche conditionnelle : 5 994 euros HT

Afin de pouvoir engager la tranche conditionnelle, il convient de l'affermir.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'affermissement de la tranche conditionnelle comme indiqué ci-dessus.

REÇU

le 27 SEP. 2016

**SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE**



Le Président,

Jean-Paul CASAUBON